

2008/1028 - Parc de la Tête d'Or – Jardin zoologique – Mise en place d'une clôture périphérique – Opération 06016081 du Plan d'Equipement Pluriannuel– Montant de l'opération 1 000 000 € TTC - Autorisation de signer les marchés (Direction des Etudes et Techniques Urbaines) (BMO du 29/12/2008, p. 2296)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Comme c'est la première fois que l'on aborde ce sujet dans cette mandature, je voulais d'abord rappeler que la clôture périphérique, qui va être mise en place autour du Jardin zoologique au Parc de la Tête d'Or, résulte d'une obligation : arrêté ministériel de 1978, puis réitéré en 2004 et que récemment, on nous a demandé, obligation de l'Etat, mais aussi obligation pour la sécurité du public qui fréquente ces lieux, de faire diligence au niveau des services de l'Etat. Voilà, avec ce rapport, cela permettra d'y répondre.

M. LE MAIRE : Merci bien et cela ne coûte qu'un million d'euros, donc c'est donné !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)